



L'Armagh  
joie

C'EST L'ÉTÉ...

ON S'AMUSE AU  
Camp de Jour



**ROY & ROULEAU**  
MAISON FUNÉRAIRE  
L'ACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01

**GROUPE PGF inc.**  
Guy et Francis Pouliot

**Entrepreneur Général**

89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0  
**418 466-2232**

• LES MARCHÉS •

**Tradition**  
Armagh

Du lundi au dimanche  
de 8h à 20h

42, rue Principale  
**418 466-2030**

**Rassembleurs de nature**

418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423

Caisse Desjardins de Bellechasse  
desjardins.com/caisse-bellechasse

**Desjardins**  
Caisse de Bellechasse

www.sylviedionfleuriste.com

**Sylvie Dion**  
FLEURISTE

FLEURS pour toutes occasions  
CADEAUX-LIVRAISON

**418 887-3874**  
sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

**SL Sylvie Lefebvre,**  
planificatrice financière

- Représentante en épargne collective
- Conseillère en sécurité financière
- Conseillère en assurance et rentes collectives
- inscrit auprès de Groupe Cloutier investissements

**SL Gestion de Patrimoine inc.**  
- Cabinet en assurances de personnes

tél.: 418 932-3395  
sylvie@sl-gestionpatrimoine.com

ACHATS / VENTE ET RÉPARATIONS MINIS MOTEURS  
RÉPARATION AUTOMOBILE

Propriétaires : Éric Arbour et  
Suzie Bernier : 581-745-9538

**LE BUNKER**  
LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

253, rue Principale  
Armagh, Qc G0R 1A0

**418 466-0039** lelebunker@gmail.com

**BMR MAGASIN H. LÉTOURNEAU inc.** agrizone

120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

Matériaux de construction - Portes et fenêtres  
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles

Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319  
sletourneau@hletourneau.com

Sébastien, Philip, Virginie, Jano, Claudia

## NUMÉROS IMPORTANTES

**Municipalité d'Armagh**  
5, rue de la Salle  
Armagh, Qc G0R 1A0  
Tél.: 418 466-2916  
Téléc.: 418 466-2409  
Courriel: info@armagh.ca  
www.armagh.ca  
**Travaux publics**  
581 983-9068

**Bibliothèque Armagimo**  
418 466-3004

**Parc des Chutes d'Armagh**  
418 466-2874

**Fabrique d'Armagh**  
418 466-2382

**École Belle-Vue**  
418 466-2191

**Bureau de poste**  
418 466-2263

**M.R.C. de Bellechasse  
et collecte des ordures**  
418 883-3347

**Hôpital de Lévis**  
418 835-7121

**CLSC**  
1 888 883-2227

**Hôpital de Montmagny**  
418 248-0630

**Urgence 911**

**Info Santé 811**

**Info route 511**

**Sûreté du Québec**  
310-4141

# Mot de la mairesse



### Mot de la mairesse

Déjà les journées commencent à raccourcir et je vais faire court avec mon petit mot de mairesse de ce mois-ci. Je tiens à vous rappeler de bien vous hydrater durant les journées chaudes de l'été et vous dire que nos installations, comme les jeux d'eau, sont prêtes à vous recevoir, jeunes et moins jeunes, pour vous rafraîchir. Rappel aussi que le terrain de balle, le terrain de tennis et le terrain de pétanque sont là pour vous tous.

Je profite de ce mot aussi pour féliciter M. Marcel Isabelle pour ses 50 ans de fidèle service au sein du transport scolaire. M. Isabelle est conducteur d'autobus scolaire à Armagh depuis 1975. On peut dire qu'il en a vu passé des enfants et même des générations dans son autobus !

Nous lui souhaitons encore de belles années au travail et d'en profiter avec nos jeunes citoyens. Un petit clin d'œil pour les petits tannants qui ont connus le caractère de M. Isabelle.



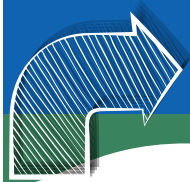
Marco Fournier, propriétaire actuel d'Autobus Fournier, ainsi que Raymond Fournier, fondateur de l'entreprise, entourent Marcel Isabelle. (Photo gracieuseté)

## Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2025.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

**25 août - 22 septembre - 24 octobre - 24 novembre**

# Message de votre municipalité



## RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2024

Présenté par Mme la Mairesse lors de la séance du Conseil municipal tenue le 9 juillet 2025

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité. En conséquence, je vous résume le rapport financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

La bonne santé financière de la Municipalité d'Armagh témoigne de la rigueur de l'administration quant au respect du cadre financier. J'aimerais souligner le travail des gestionnaires des différents services et de leur équipe durant la dernière année qui sont restés fidèles à notre principe de prudence, tout en faisant preuve d'ambition. C'est l'équilibre d'une saine gestion des finances et de la concrétisation de projets stratégiques qui nous permet d'accroître la sécurité et la qualité de vie de notre population pour faire d'Armagh un endroit où il fait bon vivre.

### États financiers année 2024

Le rapport financier préparé par Mme Karine Béland, CPA auditrice de la firme Raymond Chabot Grand Thorton S.E.N.C.R.L., a été déposé à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 4 juin 2025. Celui-ci nous indique que les états financiers de la Municipalité présentent des revenus de 4 543 177\$ et des dépenses de fonctionnement de 3 553 321\$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales tels que les revenus d'investissement, l'amortissement, le remboursement de la dette et les affectations, la Municipalité a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 272 355\$. L'année 2024 s'est donc terminée avec un surplus accumulé de 1 617 775\$.

### Rapport de l'auditeur indépendant

Le dernier rapport de l'auditeur indépendant, daté du 4 juin 2025 atteste que ce dernier a audité l'état de la situation financière, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

De plus, l'auditeur indépendant stipule que les états financiers présentés dans le document du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 31 décembre 2024 indiquent fidèlement la situation financière de la Municipalité excepté pour l'application de la norme sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations.

### Rémunération annuelle des élus municipaux

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que, pour l'année 2024, la rémunération annuelle de la mairesse est fixée à 8 881\$ plus une allocation de dépenses au montant 4 560\$ tandis que celle des conseillers est de 2 960\$, soit le tiers de celle de la mairesse plus une allocation de dépenses de 1 600\$.

La rémunération de la mairesse versée par la MRC de Bellechasse est de 3 292\$ plus une allocation de dépenses de 1 646\$ par année.

Suzie Bernier, mairesse



## RAPPEL - TAXES MUNICIPALES



### Prochain versement – 20 août 2025

Le prochain versement de taxes sera le 20 août prochain. N'oubliez pas de prendre en compte le temps de traitement par votre institution bancaire si vous utilisez leur service électronique ou bien le temps de livraison par la poste. Tout versement dû après cette date est assujéti à des intérêts de 12 %.

Nous vous remercions à l'avance pour votre paiement!

### Prélèvements préautorisés

Nous tenons à vous rappeler que les prélèvements préautorisés **ne s'appliquent pas aux comptes de taxes reçus en cours d'année**. Les prélèvements **préautorisés s'appliquent seulement sur le compte de taxes annuel** que vous recevez en février. Pour ce qui est des autres taxes (droit de mutation ou taxation supplémentaire) que vous recevez en cours d'année, vous devez les payer par paiement électronique, par chèque ou au bureau municipal.

Nous vous remercions de votre bonne collaboration!

# Message de votre municipalité

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

### BANQUE DE NOMS POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL

Des élections municipales auront lieu le 2 novembre prochain. La Municipalité d'Armagh aimerait se créer une banque de noms pour éventuellement pourvoir les divers postes de travail reliés à celles-ci. En plus de cette date, nous aurons besoin de personnel pour la vérification de la liste électorale ainsi que pour le vote par anticipation.

Vous avez un intérêt? Veuillez nous envoyer un courriel à [reception@armagh.ca](mailto:reception@armagh.ca) en nous indiquant votre nom et votre numéro de téléphone. Vous pouvez également nous appeler au 418-466-2916.

N.B. Les personnes choisies seront contactées par téléphone et une formation vous sera offerte.

## LE BUREAU SERA FERMÉ

*le lundi 1er septembre  
pour le congé férié  
de la Fête du travail.*



*Nouveau projet-pilote!*



[quoifairedansbellechasse.com](http://quoifairedansbellechasse.com)



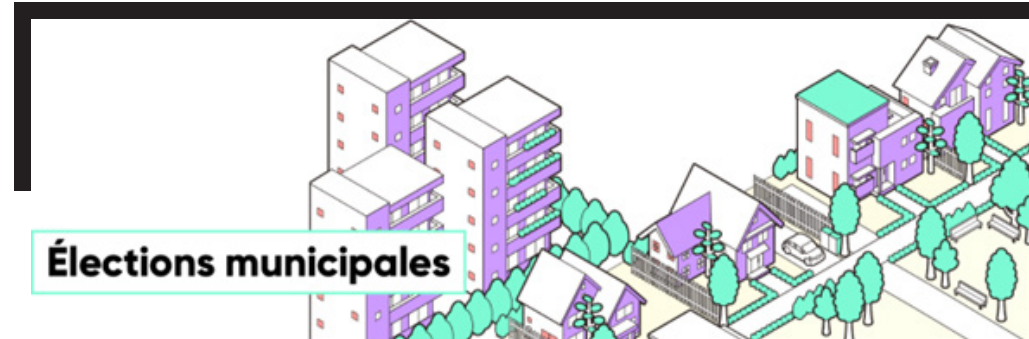
## ANALYSE D'EAU POUR PUIITS PRIVÉ

**NOUS AVONS REÇU LES BOUTEILLES  
POUR L'ANALYSE D'EAU POUR LES CITOYENS QUI DÉSIRENT FAIRE ANALYSER  
L'EAU DE LEUR PUIITS PRIVÉ AU COÛT DE 50\$.**

**\*\*L'échantillon d'eau devra être rapporté au bureau municipal le mardi 19 août avant 11h00, afin que nous puissions acheminer tous les échantillons prélevés au laboratoire accrédité. L'échantillon d'eau doit être prélevé le matin même puisqu'il ne doit pas rester plus de 48 heures dans la bouteille avant l'analyse.\*\***

**POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE,  
VEUILLEZ COMMUNIQUER AU BUREAU MUNICIPAL  
AU 418-466-2916.**





## Élections municipales

Une fois tous les quatre ans, vous êtes invités à élire une mairesse ou un maire ainsi que 6 conseillères ou conseillers qui veilleront à l'administration et au développement de la Municipalité lors d'une élection municipale générale.

En cette année d'élection municipale, vous trouverez sur notre site internet l'ensemble des informations pertinentes.

### **Voici les dates importantes :**

Période de dépôt des déclarations de candidature :

**Du vendredi 19 septembre au vendredi 3 octobre 2025, entre 9h00 et 16h00.**

**Le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h30 de façon continue.**

Jour du vote par anticipation :

**Dimanche 26 octobre 2025 de 12h00 à 20h00**

Jour du scrutin obligatoire :

**Dimanche 2 novembre 2025 de 10h00 à 20h00**

### **Bureau de la présidente d'élection :**

Mme Anne Mathieu, présidente d'élection  
5, rue de la Salle, Armagh (Québec) G0R 1A0  
418-466-2916 info@armagh.ca

### **Candidats**

Au Québec, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités régit l'ensemble du processus électoral. Elle prévoit les dispositions applicables aux candidats.

Si vous souhaitez poser votre candidature aux prochaines élections municipales, veuillez consulter le guide produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH) disponible sur le site internet de la Municipalité.

### **Pour être éligible à un poste de membre du conseil municipal, une personne doit :**

- Résider sur le territoire de la Municipalité d'Armagh au moment du dépôt de la candidature entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025.
- Avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale (elle n'est pas obligée d'y être inscrite).

**Pour avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, une personne doit être une électrice ou un électeur de la Municipalité d'Armagh.**

Elle doit :

- Le jour du scrutin, avoir 18 ans
- Être une personne physique
- Être de citoyenneté canadienne
- Ne pas être en curatelle
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au cours des 5 dernières années.

ET

**Remplir l'une des 2 conditions suivantes:**

- 1) Être domiciliée sur le territoire de la municipalité d'Armagh et, résider depuis au moins 6 mois, au Québec;
- 2) Être, depuis au moins 45 jours, propriétaire d'un immeuble ou l'occupante ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Municipalité.

### **Déclaration de candidature**

Toute déclaration de candidature doit être remise au bureau de la présidente d'élection.

**La déclaration de candidature doit être appuyée par la signature d'au moins:**

- 5 électeurs pour le poste de mairesse ou maire
- 5 électeurs pour le poste de conseillère ou conseiller

Vous pouvez recueillir vous-même ces signatures ou encore désigner une personne à cet effet.

Chaque électeur qui appuie une déclaration doit indiquer son adresse telle qu'elle est étre inscrite sur la liste électorale.

**La trousse de candidature est disponible sur notre site internet**

### **Électeurs non domiciliés**

Le Bureau de la présidente d'élection ajoute sur la liste électorale, à la suite d'une demande à cet effet, le nom des personnes qui ont le droit d'être inscrites sur la liste électorale, soit à titre de propriétaire d'un immeuble.

Formulaire SMR-9.1-Demande d'inscription à la liste électorale - Copropriétaires

Formulaire SMR-9.2-Demande d'inscription sur la liste électorale - Propriétaire unique

### **Demande d'inscription sur la liste électorale**

Vous devez retourner le formulaire dûment complété au bureau de la présidente d'élection, à l'adresse suivante;

Bureau de la présidente d'élection  
Mme Anne Mathieu  
5, rue de la Salle  
Armagh (Québec) G0R 1A0  
info@armagh.ca

Si vous avez déjà fait une demande d'inscription sur la liste électorale dans le passé, vous n'avez pas besoin de refaire une demande. Par contre, si vous avez reçu un formulaire par la poste, c'est que nous n'avons pas en main de formulaire complété à votre nom. Il est donc nécessaire de la faire pour s'inscrire à la liste électorale.

Liens d'intérêts

<https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/>

<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>

# Message de votre municipalité



## STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE Informations importantes

Depuis 12 ans, nous fournissons à chaque année au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), nos données de consommation en eau potable et de fuites dans notre réseau d'aqueduc. Toutes ces informations sont compilées à des fins de statistiques, mais aussi dans le but d'éviter le plus possible le gaspillage d'eau et de connaître nos habitudes de consommation.

Lorsque les résultats ne rencontrent pas les attentes du MAMH, des actions doivent être entreprises comme l'installation de compteurs d'eau dans les résidences, les commerces et institutions mais aussi la recherche systématique de fuites sur le réseau.

Or, nous tenons à vous dire qu'encore l'an passé, nous avons eu d'excellents résultats et nous vous en remercions. Notre consommation résidentielle est estimée à 216 litres par personne par jour et nous sommes tout juste en dessous de l'objectif visé de 220 litres/personne/jour à l'échelle provinciale.

Du côté de la Municipalité, nous travaillons toujours à entretenir le mieux possible le réseau d'aqueduc, de réparer immédiatement toutes fuites ou bris pouvant survenir. Notre taux de fuite (qui est évalué d'après les consommations de nuit) a été évalué en 2024 à 1,2, l'objectif étant d'être inférieur à 3. De plus, nous faisons faire régulièrement de l'écoute aux bornes d'incendies et aux vannes afin de nous assurer que tout va bien.

Nous avons adopté le règlement 145-2012 sur l'utilisation de l'eau potable et nous vous invitons à le consulter via notre site internet – onglet Règlements.

Pour terminer, nous vous demandons de continuer à nous aider en utilisant l'eau potable de façon responsable. Pour ce faire, nous vous rappelons comme à chaque année, les petits gestes quotidiens qui peuvent faire toute la différence :

- Une meilleure gestion du temps d'utilisation de l'eau lors du lavage des mains, de la douche, du brossage des dents, du lavage de la vaisselle;
- La récupération de l'eau de pluie dans un tonneau pour l'arrosage des fleurs;
- L'utilisation d'appareils de plomberie à débit réduit;
- Une meilleure gestion de certaines activités comme le nettoyage d'autos ou d'entrées privées ou d'arrosage de pelouse et de plantes extérieures;
- Le maintien en bon état de la plomberie de vos résidences.

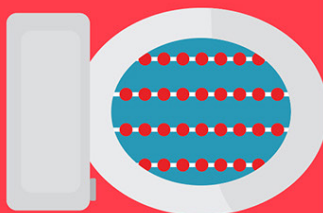
N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez plus d'informations.

La Municipalité

Si tous les Québécois utilisaient une toilette à faible débit, on économiserait l'équivalent de

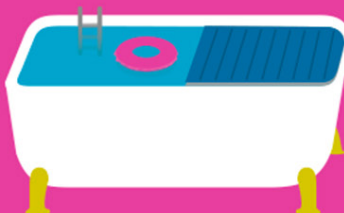
**50 000**

piscines olympiques par année.



Couvrir votre piscine permet d'économiser le volume d'eau de

**150**  
baignoires.



Prendre votre douche le temps d'une chanson peut vous permettre d'économiser jusqu'à

**200**  
litres d'eau par semaine.



# Dans votre municipalité



## CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Vous êtes invité au dîner de la FADOQ L'Anneau d'Or d'Armagh

Date : mercredi le 27 août 2025

Lieu : salle du complexe municipal, Armagh

Thème : Épluchette de blé d'Inde

### AU MENU

- Bouillon
- Épis de maïs, hot dog et guédelles aux oeufs
- Un dessert sera servi
- Café, thé et liqueur
- Coût : 12\$ pour les membres

Les épis de maïs seront cuits sur place

Le repas se prend à l'intérieur



### RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE 24 AOÛT 2025

**Communiquer avec : Mmes Ginette Bernard 418-466-2927 ou Pierrette Roy 418-466-2886**

**Place réservée, repas assuré!**

**Merci pour votre collaboration**

Nous reprendrons les repas mensuels mercredi le 10 septembre 2025. D'autres détails suivront dans l'Armagh'joie de septembre et sur les affiches qui seront placées dans le village.

### Abonnement

L'adhésion ou le renouvellement au club FADOQ coûte 30\$ pour une année et 55\$ pour 2 ans.

*Un abonnement à la FADOQ vous permet de :*

- profiter de près de 1000 rabais et privilèges qui vous permettent de faire des économies;
- bénéficier d'une multitude d'activités sportives, récréatives et culturelles;
- d'aider l'association à mieux défendre les droits collectifs des 50+ et contribuer à leur cause : la qualité de vie;
- recevoir des informations et des conseils par le biais du magazine Virage 4 fois par année, des programmes et des ressources, de plusieurs plateformes numériques dont l'infolettre

Nous vous invitons à consulter le site web de la FADOQ pour des renseignements supplémentaires.

Rappel : Pour ceux et celles qui reçoivent leur demande de renouvellement par la poste, veuillez répondre et retourner votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional pour renouveler votre carte. Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquer avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

### Emprunt de jeux pour des événements familiaux

Le club FADOQ L'Anneau d'Or d'Armagh possède des jeux pouvant agrémenter vos réunions familiales. Voici ceux qui sont mis à votre disposition : jeu de croquet, jeu de washer et échelle-golf appelé également jeu de couilles. Pour mieux vous accommoder, il faut réserver 1 semaine à l'avance.

Pour informations, Mme Ginette Bernard 418-466-2927

Les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter de beaux moments en cette période estivale. Au plaisir de vous rencontrer bientôt !

Mme Ginette Bernard, présidente  
Club FADOQ L'Anneau d'Or d'Armagh



Réseau des  
massothérapeutes  
professionnels  
du Québec

Reçu disponible

## Emma Benigian

### Masso-Kiné-Naturo-Orthothérapeute

Douleurs musculaires  
Raideurs articulaires  
Massages de détente  
Massages pour femmes enceintes  
Soins des pieds



4, Avenue Philippe Asselin, Saint Raphaël  
Rés: 418 705 0708 Cell: 418 261 7883

# Dans votre municipalité



## *Cercle de Fermières Armagh*

Bonjour à toutes

Nous vous concocterons en août une programmation diversifiée pour l'année 2025-2026. Lors de la première rencontre en septembre, on la distribuera. Au plaisir de se voir bientôt. Passer un beau mois d'août et profiter bien de notre bel été au Québec.

### **ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT AU CERCLE**

Adhérer aux Cercles de Fermières du Québec, c'est choisir de soutenir une Association qui a pour mission la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal ainsi que l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille.

Les Cercles négocient des ententes locales avec des fournisseurs locaux comme :

- Les assurances Co-operators
- La boutique Madolaine de Québec (10 % de rabais)
- Michaels
- Lunetterie New Look
- Bétonnel

en plus d'avoir un abonnement au magazine L'Actuelle (5 numéros par année) Tout cela pour 35,00 \$ pour l'année.

Pour plus de renseignements, contactez Mme Monique Gibert (présidente) au 581-983-4108.

France Blanchet (communication)



## L'herbicyclage, c'est laisser l'herbe tondue se décomposer au sol.

Passez la tondeuse  
à 3 pouces du sol,  
sans sac, et...  
profitez de l'été!



- Moins d'arrosage
- Moins d'engrais
- Moins de déchets
- Plus écologique!

**RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT!**  
**c'est maintenant!**



En partenariat avec le gouvernement du Québec, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, les MRC des Appalaches, de Bellechasse, de Beauce-Centre, de Beauce-Sartigan, des Etchemins, de L'Islet, de Lotbinière, de Montmagny, de La Nouvelle-Beauce et la Ville de Lévis.

# Dans votre municipalité



*Bibliothèque  
Armagimo*

Heures d'ouverture :

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h

Jeudi : 13 h à 15 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Tél.: 418-466-3004 Courriel : armagimobibliotheque@gmail.com

Horaire d'été pour le mois d'août :

Seulement les mercredis soir (18h30 à 20 h) et les samedis matin (9h30 à 12 h)

Samedi 2 août

Mercredi 6 août

Samedi 9 août

Mercredi 13 août

Samedi 16 août

Mercredi 20 août

Samedi 23 août

Mercredi 27 août

Samedi 30 août

La bibliothèque rouvrira ses portes le 2 août et nos activités reprendront avec enthousiasme le 20 septembre. Surveillez nos publicités. Notre horaire normal reprendra le 3 septembre.

## POLITIQUE DES RETARDATAIRES :

Comme les frais de retard ont été abolis et que les retards doivent avoir un suivi.

La bibliothèque Armagimo a instauré ce qui suit, et ce toujours pour les mêmes livres :

Prêt 3 semaines.

Après : -1e retard : renouvellement automatique de 3 semaines.

-2e retard : avis téléphonique et email (après 6 semaines).

-3e retard : avis téléphonique de la Municipalité.

-4e retard : facture sera émise.

Michèle Boutin et Nathalie Langlois, coresponsables

## APPRENEZ, PROGRESSEZ, AMUSEZ-VOUS!

### Les cours sur mesure

du Centre d'éducation des adultes de Bellechasse  
**sont faits pour vous!**

Programmation offerte du 23 septembre au 11 décembre 2025

#### CONVERSATION ANGLAISE - DÉBUTANT

**MARDI : 9 H 30 À 12 H**

Formation de base, temps, verbes, formulation de questions.

#### CONVERSATION ANGLAISE - INTERMÉDIAIRE

**MARDI : 13 H À 15 H 30**

Enrichissement de votre vocabulaire et pratique des expressions

#### MUSCLEZ VOS MÉNINGES

**MERCREDI : 9 H 30 À 12 H**

Trucs, conseils et exercices afin d'optimiser la vitalité cognitive.

#### TÉLÉPHONES INTELLIGENTS ET TABLETTES

**JEUDI : 13 H À 15 H 30**

Naviguez sur Internet, découvrez les applications et bénéficiez d'une formation personnalisée, adaptée à vos besoins.

#### Inscrivez-vous en ligne :

[ceabellechasse.csscotesud.gouv.qc.ca/cours-sur-mesure](http://ceabellechasse.csscotesud.gouv.qc.ca/cours-sur-mesure)

Une session complète pour **seulement 20 \$**

**Date limite d'inscription : dimanche 14 septembre 2025**



Centre d'éducation  
des adultes de  
Bellechasse

# Bon à savoir



Le comité santé et services sociaux  
de la MRC de Bellechasse  
VOUS INFORME



## Alerte chaleur : soyons vigilants !

Des journées de chaleur intense sont attendues cet été.  
Pour éviter les coups de chaleur et autres problèmes de  
santé, adoptez ces bons réflexes :



Buvez beaucoup d'eau



Restez dans un endroit frais



Évitez les efforts physiques intenses



Surveillez les enfants et les personnes vulnérables



Prenez des précautions au travail



Si vous avez des questions ou des  
préoccupations concernant votre état de  
santé ou celui d'un proche, contactez Info-  
Santé ☎ 8 1 1

Pour toute urgence (ex. : somnolence, perte de  
conscience, confusion, fièvre supérieure à  
40°C) ☎ 9 1 1

Pour plus d'informations, nous  
vous invitons à consulter la page  
web Chaleur extrême du CISSS  
de Chaudière-Appalaches



## LES BONS GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU POTABLE

### 1-Ne pas faire couler l'eau inutilement

Un robinet ouvert à débit moyen pendant une minute représente environ 1,5 litre d'eau perdu. Le premier geste à adopter pour économiser de l'eau est donc de ne pas la faire couler inutilement. Lorsqu'on lave la vaisselle, il reste plus économique de remplir les deux bacs de l'évier, le premier pour laver la vaisselle, l'autre pour la rincer.

### 2-Faire la chasse aux fuites

Les fuites d'eau représentent également une perte non négligeable en eau potable.

### 3-Économiser les chasses d'eau

On compte en moyenne 9 litres par chasse d'eau tirée. L'installation d'une chasse d'eau à double débit ou d'une chasse d'eau écologique permettrait de réaliser 45% à 60% d'économie d'eau lors d'un passage aux toilettes. Pour diminuer le volume d'eau consommée, il est également possible de restreindre le nombre de chasses pour les petits besoins, notamment la nuit.

### 4-Privilégier les douches

Privilégier la douche au bain permettrait d'économiser environ 100 litres d'eau par jour, à condition bien entendu de ne pas s'éterniser. Pour limiter le gaspillage, il convient de fermer l'eau lorsque l'on se savonne, en considérant que la durée d'une douche ne devrait pas excéder celle d'une chanson (entre 2 et 3 minutes)

### 5-Récupérer l'eau pour arroser les plantes

L'eau utilisée pour laver les fruits et légumes peut être reprise pour arroser les plantes intérieures ou extérieures. Il en va de même pour l'eau qui reste dans les verres après les repas.

### 6-Stocker l'eau de pluie

La récupération de l'eau de pluie permet également de réaliser d'importantes économies. Stockée dans des bacs récupérateurs, elle est utilisée pour arroser le potager ou le jardin.

### 7-Ne pas arroser le jardin dans la journée

Arroser son jardin le soir permet de limiter les pertes d'eau dues à l'évaporation. De même, aérer la terre régulièrement assure également une meilleure distribution de l'eau entre les plantes ou les légumes du potager et permet de réduire la fréquence des arrosages.

### 8-Privilégiez les piscines publiques ou nos jeux d'eau

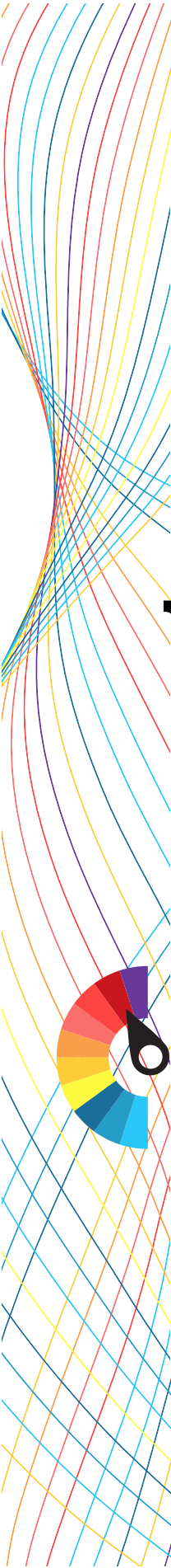
En période de changement climatique, chaque litre d'eau compte. Privilégier les piscines publiques et les jeux d'eau permet de réduire la consommation d'eau à usage récréatif.

### 9-Laver sa voiture dans un lave-auto

Laver son véhicule à la maison nécessite entre 300 et 500 litres d'eau en moyenne. En comparaison, un lavage au rouleau représente entre 100 et 150 litres d'eau. L'eau de pluie récupérée forme une solution de rechange économique, tout autant que les lavages dans une station spécialisée.

### 10-Réduire son «empreinte eau»

L'«empreinte eau» désigne la quantité d'eau consommée lors de la production d'un objet de consommation ou d'un service. Cette consommation indirecte représente plusieurs milliers de litres par an et par personne. Privilégier des produits locaux issus de chaînes de production responsables permet de réduire son empreinte eau.



# CONSEILS DE PRÉVENTION

## EN CAS DE MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR LIÉE AUX FEUX DE VÉGÉTATION

LORS D'UN AVERTISSEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR POUR VOTRE TERRITOIRE :

→ Choisissez le capteur le plus proche de votre localisation et adaptez vos activités en vous référant à ce tableau.

→ Vérifiez la concentration de  $PM_{2,5}$  en temps réel sur la carte [AQMap](#).

| $PM_{2,5}$<br>( $\mu g/m^3$ ) | QUALITÉ<br>DE L'AIR                            | CONSEILS POUR LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES                                                                                                                   | CONSEILS POUR L'ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0-30                          | Bonne                                          | Profitez des activités extérieures habituelles.                                                                                                           | Réalisez vos tâches usuelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 30-60                         | Mauvaise pour les personnes plus à risque      | Envisagez de réduire ou de reporter les activités essoufflantes prévues à l'extérieur pour les personnes plus à risque ou celles éprouvant des symptômes. | Fermez les fenêtres et les portes extérieures. Si la température intérieure génère un inconfort important, ouvrez les fenêtres puisque la chaleur est généralement plus dommageable pour la santé que la mauvaise qualité de l'air.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 60-100                        | Mauvaise pour l'ensemble de la population      | Planifiez des activités extérieures moins essoufflantes ou reportez-les à un autre moment.<br>Portez attention aux personnes plus sensibles à la fumée.   | Si vous disposez d'un : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>climatiseur portatif, de fenêtre, ou une thermopompe</b> : continuez de l'utiliser, car ils ne font pas entrer d'air extérieur;</li><li>• <b>échangeur d'air</b> : éteignez-le ou réglez-le en mode recirculation;</li><li>• <b>dispositif de filtration de l'air</b> : mettez-le en marche dans la ou les pièces où les personnes passent le plus de temps;</li><li>• <b>système de ventilation central (mécanique)</b> : réduisez l'apport d'air extérieur au minimum (à moins qu'il soit muni d'un filtre MERV 13 ou plus), sans éteindre la ventilation.</li></ul> |
| 100-250                       | Très mauvaise pour l'ensemble de la population | Déplacez les activités extérieures à l'intérieur ou reportez-les à un autre moment. Privilégiez les activités calmes.                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| + de 250                      | Dangereuse                                     | Planifiez des activités intérieures.                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |



# LA HALTE DES AMIS



L'AsSortie Bellechasse offre du répit de jour aux familles de jeunes de 5 à 21 ans porteurs de handicaps vivant dans la MRC de Bellechasse.

## OBJECTIFS

- Permettre aux jeunes de socialiser tout en faisant des activités adaptées et des sorties récréatives dans un lieu sécuritaire et conforme à leurs besoins
- Favoriser le développement de l'autonomie et l'intégration sociale
- Offrir du répit aux familles et aux proches aidants

## ACTIVITÉS :

- Différentes activités sont proposées pour divertir et amuser les jeunes.
- Les activités sont adaptées aux besoins de chaque jeune.
- Des coûts supplémentaires peuvent être demandés lors des sorties pour payer les frais d'entrée.

## INTERVENANTS / ES :

- Nos intervenants/es travaillent dans la bienveillance pour assurer la sécurité des jeunes, répondre à leurs besoins ainsi que fournir de l'aide pour les soins personnels et les repas.

## QUAND :

- Les samedis 4 et 18 octobre, 1, 15 et 29 novembre ainsi que 13 décembre de 9h30 à 17h

## LIEU :

- 355, rue Saint-Jean à Honfleur

## COÛT :

- 25 \$ par jour
- Les frais d'inscriptions aux répits doivent être payés au plus tard 27 septembre 2025 par les familles
- La mesure d'accompagnement individuelle pour les jeunes qui ont un accompagnement en ratio 1 : 1 doit aussi être payée par les familles
- Des coûts supplémentaires peuvent s'appliquer pour les sorties et activités spéciales

## INFORMATION ET INSCRIPTION :

Mélina Labonté  
Intervenante communautaire  
intercom@aphbellechasse.org  
418-982-3328 poste 5

**Date limite  
d'inscription :  
22 août 2025**





# Procès-verbal

Le 9 juillet 2025

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 9 juillet 2025 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron

Siège #2 - Jean-François Labrecque

Siège #4 - Mélanie Bolduc

Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Christian Therrien

Est absent: Siège #3 - Nicolas Guillemette

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

## 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

**2025-07-01**

## 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

7.2 - Outil informatique en gestion municipale de l'ADMQ  
- Renouvellement du logiciel Munys

7.3 - Dépôt et lecture du rapport annuel de la Mairesse  
sur la situation financière 2024

7.4 - Participation au colloque de zone 2025

7.5 - Remboursement d'un emprunt à l'échéance

7.6 - Réalisation complète de l'objet des Règlements  
- Annulation de plusieurs soldes résiduels

7.7 - Officialisation de l'embauche de Mme Brigitte Nicol,  
adjoindé administrative- Profil comptabilité

7.8 - Versement d'une prime de départ en lien avec les heures non  
rémunérées

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

9 - VOIRIE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Modifications à l'usine d'épuration  
- Phase 2 - Décompte progressif no 1

10.2 - Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie  
d'eau potable - MAMH

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Motion de félicitations à la Corporation Loisirs et Sports  
d'Armagh

12.2 - Souper bénéfice au profit de l'école Belle-Vue

12.3 - Corporation Loisirs et Sports d'Armagh - Mise à niveau du  
système de caméras aux Loisirs

13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH  
- PARC DES CHUTES

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

**2025-07-02**

## 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du  
procès-verbal:

Proposé par le conseiller Christian Therrien,

Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que le procès-verbal de la séance du 4 juin 2025 soit accepté tel que  
rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2025-07-03**

## 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 9 juillet 2025  
pour un montant de 201 677.59\$.

**AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRICIEN**

VÉR.DISJONCTEUR STAT.EAU USÉE ..... **294,34**

**BENEVA**

ASSURANCES COLLECTIVES-JUILLET ..... **1 902,14**

|                                            |           |  |
|--------------------------------------------|-----------|--|
| <b>BM SERVICE DE TRAITEUR INC.</b>         |           |  |
| SOUPER BÉNÉ. ÉCOLE BELLE-VUE.....          | 2 788,14  |  |
| <b>BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR INC.</b>        |           |  |
| 4 LUNETTES DE SÉCURITÉ.....                | 18,35     |  |
| <b>CARRIÈRES RIVE-SUD INC.</b>             |           |  |
| RÉC. ASPHALTE, TRAV.ÉCOCENTRE .....        | 2 208,79  |  |
| <b>CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE</b> |           |  |
| FRAIS ANNUELS-MAJ+ENTRETIEN .....          | 612,55    |  |
| <b>CRÉAPHISTE</b>                          |           |  |
| SERVICES TECHNIQUES-LOISIRS .....          | 482,90    |  |
| JOURNAL JUILLET-20 PAGES .....             | 718,59    |  |
| <b>DÉCHIQUETAGE DE BEAUCE</b>              |           |  |
| SERVICE DE DÉCHIQUETAGE .....              | 223,05    |  |
| <b>DOLLARAMA</b>                           |           |  |
| TASSES, BÂTONS-SOUPER ÉCOLE .....          | 23,96     |  |
| <b>ÉCO VERDURE</b>                         |           |  |
| ENGRAIS TERRAIN BALLE-SOCCER .....         | 324,77    |  |
| ENGRAIS TERRAIN BALLE-SOCCER .....         | 324,77    |  |
| <b>ENTREPRISES TREMA INC.</b>              |           |  |
| BALAYAGE MÉCANIQUE 42.75 H .....           | 7 127,02  |  |
| <b>EUROFINS ENVIRONEX</b>                  |           |  |
| ANALYSES EAU USÉE .....                    | 72,15     |  |
| <b>EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.</b>       |           |  |
| LIBÉRATION RETENUE-DÉNEIGEMENT .....       | 84 331,63 |  |
| <b>GESTION DCB</b>                         |           |  |
| CONNECT.TREUIL & SUPPORT-DODGE.....        | 212,69    |  |
| POMPE DIRECTION- DODGE RAM.....            | 520,41    |  |
| <b>GROUPE GÉOS INC.</b>                    |           |  |
| ÉTUDES PONCEAU RANG ST-JOSEPH .....        | 2 414,48  |  |
| <b>GROUPE JLD LAGUÉ INC.</b>               |           |  |
| ENSACHEUR TRAC.GAZON+RÉPAR. ....           | 4 245,27  |  |
| <b>GROUPE P.G.F. INC.</b>                  |           |  |
| 6 H. NIVELEUSE, TRAV. RANG 7 .....         | 7 364,09  |  |
| AMÉ. ÉCOCENTRE, RÉC. ASPHALTE.....         | 1 922,96  |  |
| <b>HILTON QUÉBEC</b>                       |           |  |
| REMB.HÉGERGEMENT-CONGRÈS .....             | 861,12    |  |
| <b>HYDRO QUÉBEC</b>                        |           |  |
| ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO .....         | 733,84    |  |
| ÉLECT.USINE ÉPURATION-31 JOURS .....       | 2 022,42  |  |
| ÉLECT. USINE FILTRATION-59 JRS.....        | 3 583,50  |  |
| ÉLECT.LUMIÈRES DE RUE-30 JOURS.....        | 579,97    |  |
| ÉLECT. FEU CLIGNOTANT-61 JOURS .....       | 30,28     |  |
| ÉLECT.ENTRÉE NORD-61 JOURS .....           | 25,23     |  |
| ÉLECT. ENTRÉE SUD-61 JOURS .....           | 25,23     |  |
| <b>INT COMMUNICATION</b>                   |           |  |
| CONTRAT SERVICE INTERNET .....             | 92,41     |  |
| <b>L'OIE BLANCHE</b>                       |           |  |
| PUB.SEAQ/PONCEAU RG ST-JOSEPH .....        | 388,05    |  |
| <b>M.R.C. DE BELLECHASSE</b>               |           |  |
| 6 TRANSPORTS ROLL-OFF .....                | 2 640,00  |  |
| <b>MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.</b>          |           |  |
| TERREAU-ENGRAIS FLEURS+TENNIS .....        | 111,91    |  |
| CORRECTION-TERREAU FLEURS .....            | 14,95     |  |
| PINCEAUX, PAP.SABLÉS, SAC ORD .....        | 289,23    |  |
| <b>MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ</b>              |           |  |
| JEUX D'EAU, US.ÉPUR, US.FILT .....         | 119,31    |  |
| BATONS GLACÉS-POTAGERS P.PARC .....        | 13,79     |  |
| VIANDES/ SOUPER BÉNÉF. ÉCOLE .....         | 56,19     |  |
| SERV.TABLE/SOUPER BÉN. ÉCOLE .....         | 9,19      |  |
| USTENSILES/SOUPER BÉN. ÉCOLE .....         | 13,75     |  |
| <b>MICRO EXCAVATION BELLECHASSE</b>        |           |  |
| ÉGOUT PLUV.CHALOIS, PARC CHUTES .....      | 688,42    |  |
| <b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>       |           |  |
| REMISES PROVINCIALES - JUIN .....          | 12 050,64 |  |
| <b>MINISTRE DES FINANCES (MTQ)</b>         |           |  |
| MISE À JOUR ANN. VÉHIC. LOURDS .....       | 76,75     |  |
| <b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL</b>       |           |  |
| ENTRAIDES INCENDIE-1 & 15 JUIN.....        | 6 662,46  |  |
| <b>NOVACO</b>                              |           |  |
| PRODUITS NETT.-CHALOIS+BUREAU .....        | 333,78    |  |
| <b>NOVICOM TECHNOLOGIES INC.</b>           |           |  |
| INTERNET USINE FILTRATION .....            | 45,94     |  |
| INTERNET POSTE REFOULEMENT .....           | 45,94     |  |
| INTERNET CHALOIS .....                     | 45,94     |  |
| TÉL. IP USINE FILTRATION .....             | 17,72     |  |
| INTERNET USINE ÉPURATION .....             | 114,98    |  |
| INTERNET CASERNE.....                      | 45,94     |  |
| INTERNET ÉCOCENTRE.....                    | 40,19     |  |
| <b>NVIRA-ENVIRONNEMENT INC.</b>            |           |  |
| ING.MATÉRIAUX RGS 1,STE-ANNE.....          | 20 638,01 |  |
| ING.MATÉRIAUX RANGS 1+STE-ANNE .....       | 6 570,82  |  |
| <b>PAQUET &amp; FILS LTÉE</b>              |           |  |
| ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-TRACTEUR.....         | 655,11    |  |
| ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-INCENDIE .....        | 1 322,04  |  |
| <b>PASSEPORT ANIMAL INC.</b>               |           |  |
| INTERVENTION CHIEN ERRANT .....            | 398,94    |  |
| SERVICES ANIMALIERS-JUILLET .....          | 86,23     |  |
| <b>PUROLATOR INC.</b>                      |           |  |
| TRANSP.SIGNALISATION-DÉT.GAZ.....          | 38,34     |  |
| TRANSPORT SIGNALISATION.....               | 10,47     |  |
| <b>RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA</b>             |           |  |
| REMISES FÉDÉRALES-JUIN .....               | 4 454,75  |  |
| <b>RESTAURANT SAINT-HUBERT</b>             |           |  |
| REMB. REPAS - CONGRÈS ADMQ.....            | 65,91     |  |
| <b>RREMQ - AON HEWITT</b>                  |           |  |
| RÉGIME DE RETRAITE-JUIN .....              | 4 050,14  |  |
| <b>SANI ETCHEMIN INC.</b>                  |           |  |
| VIDANGE BOUES USINE ÉPURATION .....        | 1 501,86  |  |
| <b>SERRES LALIBERTÉ INC.</b>               |           |  |
| ENGRAIS À FLEURS .....                     | 178,20    |  |
| <b>SERRES LALIBERTÉ INC.</b>               |           |  |
| JARDINIÈRES-FLEURS-CROCHETS .....          | 2 557,25  |  |
| LÉGUMES + FLEURS - POTAGERS .....          | 200,44    |  |

|                                             |                 |
|---------------------------------------------|-----------------|
| <b>SERRURIER RIVE-SUD INC.</b>              |                 |
| CLÉ POUR LOISIRS- CHALOIS .....             | <b>32,60</b>    |
| <b>SERV. DÉPRÉDATION LAURENTIDES-APPAL.</b> |                 |
| VÉRIF.CASTORS-RG FO + ST-CHAR.....          | <b>287,44</b>   |
| <b>SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES</b>        |                 |
| ENVOI POSTAL JOURNAL JUILLET .....          | <b>142,49</b>   |
| <b>SOLUTIONS IT CLOUD</b>                   |                 |
| 7 LICENCES COURRIELS.....                   | <b>49,67</b>    |
| <b>TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)</b>             |                 |
| TÉL+FAX+BÂTIMENTS MUNICIPAUX.....           | <b>573,56</b>   |
| <b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>         |                 |
| CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.....            | <b>48,05</b>    |
| <b>TRANSPORTEURS EN VRAC RIVE-SUD INC.</b>  |                 |
| RÉCUP.ASPHALTE.....                         | <b>3 657,85</b> |
| <b>TREMBLAY BOIS</b>                        |                 |
| SERVICE PREMIÈRE LIGNE-VERS#1.....          | <b>574,88</b>   |
| <b>VIDÉOTRON LTÉE</b>                       |                 |
| CELLULAIRES EMPLOYÉS .....                  | <b>188,65</b>   |
| CELLULAIRES EMPLOYÉS .....                  | <b>188,65</b>   |
| <b>WALMART</b>                              |                 |
| ASSIETTES, USTENSILES-SOUPER.....           | <b>80,61</b>    |
| <b>WEBLEX DESIGN INC.</b>                   |                 |
| LICENCE CONSEIL SANS PAPIER.....            | <b>3 184,58</b> |

Adopté unanimement par les conseillers.

## 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

## 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

### 7 - ADMINISTRATION

#### 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 18 juin 2025 est déposé à tous les élus municipaux.

#### 2025-07-04

#### 7.2 - Outil informatique en gestion municipale de l'ADMQ - Renouvellement du logiciel Munys

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a développé un tableau de bord en gestion municipale exclusif aux membres de l'ADMQ: Munys;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est munie de la licence du logiciel Munys l'an passé et que le renouvellement pour l'année 2025 est au coût de 325\$/licence;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que ce Conseil autorise le renouvellement de la licence annuel du logiciel Munys de l'ADMQ au coût de 325\$ plus taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 7.3 - Dépôt et lecture du rapport annuel de la Mairesse sur la situation financière 2024

Conformément à l'article 955 du Code municipal, Mme Suzie Bernier, Mairesse, dépose et lit publiquement son rapport annuel sur la situation financière au 31 décembre 2024. Le texte intégral du rapport sera publié dans le journal local «L'Armagh'Joie» dans l'édition du mois d'août 2025.

#### 2025-07-05

#### 7.4 - Participation au colloque de zone 2025

ATTENDU les récentes modifications législatives concernant le monde municipal;

ATTENDU QUE dans l'intérêt de la Municipalité, il est nécessaire de se tenir à jour et d'être bien informé;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

1° Que Mme Sylvie Vachon, directrice générale ainsi que Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe soient autorisées à participer au colloque de la zone Beauce-Côte-Sud qui se tiendra à St-Victor les 10 et 11 septembre prochain.

2° Que les frais d'inscription, de séjour, de déplacement et de repas soient assumés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 2025-07-06

#### 7.5 - Remboursement d'un emprunt à l'échéance

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé un emprunt à long terme par billet pour financer le règlement d'emprunt numéro 181-2020;

ATTENDU QUE la date d'échéance du refinancement de cet emprunt est le 8 décembre 2025;

ATTENDU QU'à l'échéance, le solde de cet emprunt est de 219 800\$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite rembourser le solde de cet emprunt à l'échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que les alinéas du préambule de la présente résolution fassent partie intégrante du dispositif de celle-ci.

Qu'à l'échéance de l'emprunt à long terme réalisé pour financer le règlement d'emprunt numéro 181-2020, le Conseil municipal d'Armagh rembourse en totalité le solde de cet emprunt en affectant le surplus accumulé pour une montant de 219 800\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 2025-07-07

#### 7.6 - Réalisation complète de l'objet des Règlements - Annulation de plusieurs soldes résiduels

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

## EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

QUE la Municipalité d'Armagh modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante:

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité d'Armagh informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité d'Armagh demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2025-07-08**

### **7.7 - Officialisation de l'embauche de Mme Brigitte Nicol, adjointe administrative- Profil comptabilité**

ATTENDU QUE la période d'essai de trois (3) mois de Mme Brigitte Nicol, adjointe administrative - profil comptabilité est terminé;

ATTENDU QUE Mme Nicol satisfait en tout point aux exigences demandées pour accomplir les tâches et les responsabilités de l'emploi;

## EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

- 1<sup>o</sup> Que ce Conseil municipal officialise l'embauche de Mme Brigitte Nicol à titre d'adjointe administrative - profil comptabilité - poste permanent à temps plein.
- 2<sup>o</sup> Que Mme Suzie Bernier, mairesse et Mme Sylvie Vachon, directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Armagh, le contrat d'embauche avec Mme Nicol selon les conditions de travail discutés lors de son embauche.

Adopté unanimement par les conseillers

**2025-07-09**

### **7.8 - Versement d'une prime de départ en lien avec les heures non rémunérées**

ATTENDU QUE Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, œuvre au sein de la Municipalité depuis une période de plus de 23 années;

ATTENDU QUE son contrat de travail prévoit le versement d'une prime de départ;

ATTENDU QUE cette prime vise à compenser les heures de travail effectuées mais non rémunérées au cours de son mandat, notamment sa participation à des réunions de travail, des séances de travail, des séances publiques, ainsi que les appels reçus à sa résidence, etc.;

## EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

QUE le Conseil municipal reconnaisse officiellement que la prime de départ accordée à Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière constitue une compensation pour les heures non rémunérées durant ses 23 années de service auprès de la Municipalité;

QUE cette prime soit versée conformément aux modalités prévues à son contrat de travail et soit prise à même le surplus accumulé.

Adopté unanimement par les conseillers

## **8 - SÉCURITÉ INCENDIE**

## **9 - VOIRIE**

## **10 - AQUEDUC ET ÉGOUT**

**2025-07-10**

### **10.1 - Modifications à l'usine d'épuration- Phase 2-Décompte progressif no 1**

ATTENDU QUE des travaux d'architecture sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour le décompte progressif no 1 par Humaco Construction inc.;

## EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de Mme Diane Gervais, architecte, autorise le paiement au montant de 21 137.03\$ incluant les taxes à Humaco Construction inc. en lien avec le décompte progressif no 1 pour les travaux d'architecture à l'usine d'épuration.

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **10.2 - Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable - MAMH**

Dépôt du rapport de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

Cette stratégie vise à réduire la quantité d'eau distribuée par personne, à diminuer les fuites dans les réseaux de distribution et à assurer un financement adéquat pour maintenir les infrastructures existantes.

## **11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

## **12 - LOISIRS ET CULTURE**

**2025-07-11**

### **12.1 - Motion de félicitations à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh**

ATTENDU QUE le Festival d'Armagh a eu lieu du 20 au 22 juin dernier;

ATTENDU QUE la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh a démontré un engagement exceptionnel envers les citoyens d'Armagh en organisant des événements et des activités de grande qualité;

ATTENDU les commentaires positifs reçus par les participants aux diverses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Qu'une motion de félicitations soit transmise à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur participation et leur implication lors des diverses activités.

Adopté unanimement par les conseillers.

## 2025-07-12

### 12.2 - Souper bénéfice au profit de l'école Belle-Vue

ATTENDU QUE le Comité de la cour de l'école Belle-Vue a fait une demande à la Municipalité d'Armagh afin de contribuer financièrement pour la restauration de la cour de l'école;

ATTENDU QUE le Conseil municipal avait décidé d'organiser un souper-bénéfice au profit de la cour de l'école lors du Festival d'Armagh;

ATTENDU QUE les bénéfices générés de ce souper, incluant un encan chinois et après déduction des dépenses est de 1003.43\$;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que le Conseil autorise de verser la somme de 1003.43\$ plus une somme additionnelle de 996.57\$ pour un montant total de 2 000\$ à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh pour le Comité de la cour de l'école Belle-Vue.

Adopté unanimement par les conseillers.

## 2025-07-13

### 12.3 - Corporation Loisirs et Sports d'Armagh - Mise à niveau du système de caméras aux Loisirs

ATTENDU QUE suite à la fermeture du compte de banque du comité de Développement d'Armagh, la Municipalité d'Armagh redistribue la somme de 769.48\$ à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh;

ATTENDU QUE la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh a été informé que la Municipalité devra faire une mise à niveau du système de caméras de surveillance aux loisirs;

ATTENDU QUE la Corporation désire que la Municipalité ajoute une caméra au niveau de la patinoire pour accroître la sécurité des lieux;

ATTENDU QUE la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh demande à la Municipalité d'utiliser la somme qui lui est due afin de contribuer financièrement pour l'achat d'une caméra supplémentaire à la patinoire et pour la mise à niveau du système de caméras de surveillance aux loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil accepte de conserver la somme de 769.48\$ appartenant à la Corporation Loisirs et Sports d'Armagh afin de défrayer les coûts de mise à niveau du système de caméras de surveillance aux loisirs et d'ajouter une caméra au niveau de la patinoire.

Adopté unanimement par les conseillers.

## 13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

### 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

## 2025-07-14

### 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Qu'à 20 : 24, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Prochaine séance: 13 août 2025**

**SUR LES TRACES DE La Corriveau** 12<sup>e</sup> édition

UN DRAME VÉCU À SAINT-VALLIER IL Y A 262 ANS

PROCÈS  
EXÉCUTION  
LÉGENDES

*Marie-Joséph Corriveau a-t-elle  
été victime de son époque?*

**SPECTACLE THÉÂTRAL  
SAMEDI 23 AOÛT 2025 À 20H00  
EN L'ÉGLISE DE SAINT-VALLIER**

Billets en places numérotées : 48\$  
\* Non recommandé au moins de 13 ans

VENEZ VIVRE UNE JOURNÉE D'ÉPOQUE «1763»

- Animations Historique
- Animations Musicale
- Auberge La Corriveau - Boustifaille
- Exposition d'une reproduction de la cage
- Marché public d'antan
- Place de la famille
- Virée des lieux d'origine de Marie-Joseph

Une légende parmi les plus célèbres du patrimoine historique du Québec!

INFORMATION / BILLETTERIE : 581 849-2325 [WWW.LACORRIVAUX.NET](http://WWW.LACORRIVAUX.NET)

municipalité de Saint-Vallier

Financé par le gouvernement du Canada

Canada

Gouvernement du Canada  
Commission des champs de bataille nationaux

The National Battlefields Commission

MULTIVER

FIER PARTENAIRE

**CONSTRUCTION-  
RÉNOVATION  
C.D.T. INC.**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL  
**418 243-2422**  
Cell. : 418 805-5835  
construction-cdt@outlook.com  
construction-renovationcdt.com

367, Boulevard St-Pierre  
St-Raphaël QC G0R 4C0  
R.B.Q. : 5671-9586-01

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES  
• PATIO • CABANON • MAISON NEUVE  
• FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

**DOMINIQUE  
VIEN**

Députée  
**Bellechasse—Les Etchemins—  
Lévis**  
dominique.vien@parl.gc.ca



**Micro excavation  
Bellechasse**

R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux  
de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage  
creusage, drainage, marteau hydraulique

**NOUVEAU** Inspection de drain par camera  
Sylvain Asselin, prop  
**C. 581.888.6237**



**Quincaillerie du  
massif inc.**

**Home  
hardware**

1203, rue Principale  
St-Philémon  
418 469-2233  
yvongosselin@qcdumassif.com

Suivez nous sur Facebook et sur  
www.quincailleriedumassif.com

**Lundi au vendredi de 8h à 17h30  
Samedi de 8h à 16h  
Livraison disponible**

**LES ENTREPRISES**

**e** **C** **laude**  
**ôte inc.**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Tél.: 418 466-2410  
Fax: 418 466-3013

Résidentiel  
Commercial  
Industriel

**50, rue St-Cajetan, Armagh G0R 1A0**  
RBQ - 2435 - 7790 - 81

**MARIO  
LEMIEUX**  
CONSTRUCTION

RBQ 8345-6756-37

Votre partenaire clé!  

235, rue Commerciale  
Saint-Damien  
418 883-5852

constmlemieux@telus.net  
www.constructionmariolemieux.com

**SERVICES PROFESSIONNELS  
D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI  
dans Bellechasse**

**Le Carrefour**  
Employabilité • Travail de rue

Accompagnement GRATUIT  
pour les résidentes  
de la MRC de Bellechasse  
de 16 ans et plus, sans limite d'âge

Contacte nos conseillères  
au 418 887-7117

- Rédaction de cv
- Préparation d'entrevue
- Bilan de compétences
- Orientation / changement de carrière
- Exploration du marché du travail

Avec la participation financière de **Québec**

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.



AOÛT 2025

| DIMANCHE         | LUNDI               | MARDI                                                         | MERCREDI                                     | JEUDI | VENDREDI           | SAMEDI          |
|------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------|--------------------|-----------------|
|                  |                     |                                                               |                                              |       | 1<br>l'Armagh joie | 2<br>7h à midi  |
| 3<br>messe 11h00 | 4                   | 5<br>7h à midi                                                | 6<br>18h30 à 20h                             | 7     | 8                  | 9<br>7h à midi  |
| 10               | 11                  | 12<br>7h à midi                                               | 13<br>Séance du conseil 19h30<br>18h30 à 20h | 14    | 15                 | 16<br>7h à midi |
| 17               | 18                  | 19<br>Retour analyse d'eau puits privé avant 11h<br>7h à midi | 20<br>3e versement de taxes<br>18h30 à 20h   | 21    | 22                 | 23<br>7h à midi |
| 24/31            | 25<br>l'Armagh joie | 26<br>7h à midi                                               | 27<br>Épluchette blé d'inde<br>18h30 à 20h   | 28    | 29                 | 30<br>7h à midi |

SEPTEMBRE 2025

| DIMANCHE | LUNDI                                                                | MARDI           | MERCREDI                     | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI          |
|----------|----------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------------|-------|----------|-----------------|
|          | 1<br>Bureau municipal et bibliothèque fermés pour la Fête du Travail | 2<br>7h à midi  | 3<br>Séance du conseil 19h30 | 4     | 5        | 6<br>7h à midi  |
| 7        | 8                                                                    | 9<br>7h à midi  | 10<br>fadoq Dîner            | 11    | 12       | 13<br>7h à midi |
| 14       | 15                                                                   | 16<br>7h à midi | 17                           | 18    | 19       | 20<br>7h à midi |
| 21       | 22<br>l'Armagh joie                                                  | 23<br>7h à midi | 24                           | 25    | 26       | 27<br>7h à midi |
| 28       | 29                                                                   | 30<br>7h à midi |                              |       |          |                 |